

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-338

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2017-338

Désignation d'un représentant de Bordeaux Métropole au conseil de surveillance de la Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logis Atlantique - Décision - Autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Société anonyme d'Habitations à loyer modéré (SA d'HLM) Logis Atlantique est une nouvelle société créée à l'initiative du groupe national « Logement Français » afin de développer l'offre de logements sociaux sur le territoire de la métropole bordelaise et plus largement sur la Gironde et les départements limitrophes.

Cette SA d'HLM a été créée par arrêté ministériel du 26 juillet 2016 publié au journal officiel le 4 août 2016.

Le groupe national « Logement Français » intervient depuis plusieurs années sur la métropole bordelaise à travers l'une de ses filiales dénommée « Coopération et Famille » qui a déjà développé près de 470 logements sociaux sur l'agglomération depuis 2011.

Par la création de cette nouvelle société, le groupe « Logement Français » souhaite renforcer sa présence et ses partenariats avec les acteurs du logement sur la métropole bordelaise en ouvrant sa gouvernance à des représentants locaux issus notamment des associations de locataires et des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, Logis Atlantique a sollicité Bordeaux Métropole pour siéger au conseil de surveillance de la société, en y nommant un représentant élu, conformément aux termes de l'article L 422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.

L'actionnariat de la société est constitué à 60% par le « Logement Français » et à 40% par « Action Logement ».

Elle sera administrée et contrôlée par trois instances :

- un directoire : ses membres sont nommés par le conseil de surveillance. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de son objet social qui est expressément l'acquisition, la construction, l'amélioration et la gestion d'habitations à loyers modérés ou de logements destinés à l'accession à la propriété,
- un conseil de surveillance de trois à dix-huit membres nommés pour trois ans dont trois représentants des collectivités territoriales et des établissements publics, et trois représentants des locataires. Cette instance a pour mission de contrôler la gestion de la société par le directoire et l'autorise à réaliser les opérations d'acquisitions d'immeubles ou de terrains, à souscrire les

emprunts, à céder des immeubles en vue de la réalisation des activités afférentes à l'objet social de la société. Il se réunit au moins 4 fois par an,

- une assemblée générale réunissant essentiellement les représentants des actionnaires dont la principale mission est l'approbation des comptes annuels et la modification des statuts de la société.

Logis Atlantique a repris les actifs et la gestion des 470 logements déjà mis en service sur la métropole par la société « Coopération et Famille ». Cette société s'est démarquée ces dernières années par des opérations d'acquisition amélioration de plusieurs ensembles immobiliers privés de taille importante assurant ainsi leur reconversion en logements locatifs sociaux à Bordeaux (Clos des Chartrons – 130 logements), à Gradignan (Newton Parc : 54 logements et Domaine du Triangle : 66 logements) et à Villenave d'Ornon (Domaine Comte et Comtesse : 70 logements).

Elle est également intervenue sur les îlots témoin 50 000 logements (îlots Labro à Bègles et Langevin à Mérignac) pour y réaliser du logement conventionné et des logements en accession sociale.

Logis Atlantique vise un développement de 150 logements par an.

Bordeaux Métropole est aujourd'hui représentée au sein de la plupart des SA d'HLM implantées sur l'agglomération. Il est ainsi proposé dans le cadre du présent rapport de désigner un représentant au sein de cette nouvelle société, afin d'impliquer la métropole dans la gouvernance de cet organisme en fort développement.

Le représentant désigné de Bordeaux Métropole au conseil de surveillance de la SA d'HLM Logis Atlantique est : M. Jean Touzeau.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L 422-2-1 du Code de la construction et de l'habitation,

VU la création de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Logis Atlantique par arrêté ministériel en date du 26 juillet 2016 publié au journal officiel le 4 août 2016,

VU la demande formulée par la société anonyme d'habitations à loyer modéré Logis Atlantique en date du 23 septembre 2016 sollicitant la nomination d'un représentant de Bordeaux Métropole à son conseil de surveillance,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la représentation de Bordeaux Métropole dans cet organisme permettra d'y garantir les orientations du Programme local de l'habitat (PLH),

DECIDE

Article UNIQUE d'approuver la désignation du représentant mentionné dans le présent rapport au sein du conseil de surveillance de la société anonyme d'habitations à loyer modéré Logis Atlantique :

M. Jean Touzeau.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité – Désignation effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 JUIN 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 2 JUIN 2017	 Monsieur Jean TOUZEAU